

MÉLANGES

I

L'ORIGINE ESPAGNOLE DU *FILIOQUE*

Un des reproches les plus graves que l'Église grecque orthodoxe fait encore aujourd'hui à l'Église romaine est le dogme de la procession du Saint-Esprit *ex utroque* et l'insertion du mot *Filioque* après *procedentem ex Patre* dans le symbole de Nicée-Constantinople. Naguère (1895), le patriarche Anthime, dans sa lettre synodale en réponse à l'encyclique *Preclara* (20 juin 1894) de Léon XIII, opposait sur ce point la foi de l'Église des sept conciles œcuméniques à la croyance de l'Église papique. M^{sr} Duchesne, membre de l'Institut, répondit à la synodique du patriarche de Constantinople (1). Sa Béatitude avait dû reconnaître que l'Église romaine n'avait pas introduit elle-même cette addition. En effet, l'insertion du *Filioque* au symbole s'est produite en Espagne vers le vi^e siècle; elle a été acceptée dans les Gaules et chantée à la messe sous Charlemagne. Cependant Rome s'abstenait. La procession du Saint-Esprit *ex Filio* n'est pas affirmée (2) dans la profession de foi du pape Pélage I^{er} (555-561). Quoiqu'elle soit expressément enseignée (3) par saint

(1) *Églises séparées*, Paris, 1896, p. 75-87.

(2) *Pat. Lat.*, t. LXIX, col. 409; Halm, *Bibliothek der Symbole*, 3^e édit., Breslau, 1894, p. 334; *Monumenta Germaniæ, Epist. Merovingici et Carolini ævi*, Berlin, 1892, t. III, p. 78.

(3) *Moralia in Job*, l. I, n. 30, *Pat. Lat.*, t. LXXV, col. 541; l. V, n. 65, col. 715; *Homil.*, XXVI, in *Evangel.*, n. 2, *Pat. Lat.*, t. LXXVI, col. 1198. Cf. *Pat. Lat.*, t. LXXVII, col. 145.

Grégoire le Grand (590-604), la formule en est omise à dessein dans la profession de foi émise par le pape Agathon en 680 (1). Lors du conflit suscité à Jérusalem entre les moines indigènes et les religieux francs au sujet du *Filioque*, le pape Léon III (795-816) envoya aux moines, en 809, la formule authentique de l'Église romaine, qui ne contenait pas encore le *Filioque*, puisqu'elle était vraisemblablement conforme à celle que contient le sacramentaire gélasien (2) ; quelques mois plus tard, il déclara aux *missi dominici* de Charlemagne qu'il regrettait l'insertion du *Filioque* au symbole, et il conseilla d'abandonner peu à peu la coutume de chanter le symbole à la messe. Le texte qu'il fit afficher, en grec et en latin, à la confession de Saint-Pierre à Rome, conservait la teneur commune à Rome et à l'Église grecque (3). L'usage de chanter le symbole à la messe ne s'introduisit à Rome qu'au XI^e siècle. L'insertion du *Filioque*, d'abord tolérée en Espagne et en Gaule, finit ainsi par être acceptée à Rome.

Cependant, la doctrine de la procession du Saint-Esprit *ex utroque* était explicitement enseignée par les Pères latins du IV^e siècle, et notamment par saint Augustin (4). Quant à la plus ancienne formule expresse de la procession *ex Patre et Filio*, on la retrouvait jusqu'ici dans une profession de foi rédigée par un synode espagnol du V^e siècle. Les collections des conciles de l'Espagne l'attribuaient au I^{er} concile de Tolède, tenu en 400 (5). Mais depuis longtemps on a constaté que cette attribution soulevait de graves difficultés. L'introduction du document déclare que cette règle de foi a été faite par les évêques de quatre provinces ecclésiastiques de l'Espagne et envoyée par eux avec un ordre du pape saint Léon à Balconius, évêque de Galice. Or saint Léon ne monta sur la chaire de saint Pierre qu'en 410. Les évêques espagnols, réunis en concile en 400, n'ont donc pu en-

(1) *Pat. Lat.*, t. LXXXVII, col. 1165.

(2) Muratori, *Libertia romana vetus*, t. I, p. 540; reproduit par Migne, *Pat. Lat.* t. LXXIV, col. 1089-1090.

(3) M^{re} Duchesne, *Le Liber pontificalis*, Paris, 1892, t. II, p. 46, note 110. Cf. Hergenröther, *Theologische Quartalschrift*, 1858, p. 606, 611. Voir cependant *Pat. Lat.*, t. CII, col. 1631.

(4) Franzelin, *Tractatus de Deo trino secundum personas*, th. XXXV, 3^e édit., Rome, 1881, p. 33-509; A. Harnack, *Dogmengeschichte*, 2^e édit., Leipzig, 1888, t. II, p. 294 sq.

(5) Mansi, *Concil.*, t. III, col. 1063. Elle a été autrefois attribuée à saint Augustin. Voir *Serm.*, ccxxxiii, *Pat. Lat.*, t. XXXIX, col. 2175-2176.

voyer à leur collègue Balconius un écrit de ce pape. Baronius a conjecturé que cette règle de foi avait été libellée seulement au concile de Tolède de 447. Quesnell l'a démontré. Pagi et Mansi l'ont reconnu. Dom Ceillier (1) la lui attribue expressément. Les frères Ballerini ont supposé qu'en 400 elle ne contenait pas le *Filioque*, qui ne fut ajouté qu'en 447 en raison de la lettre XV de saint Léon à Turibius, évêque d'Astorga, dans laquelle la procession *ex utroque* était formellement affirmée (2). Quesnell avait déjà fait cette hypothèse. Hefele (3) a catégoriquement rapporté cette règle de foi au II^e concile de Tolède (447). Mais dom Gams (4) ne trouvait dans l'histoire aucune trace de ce concile qu'il rayait définitivement de la liste des synodes espagnols. Rösler (5) a maintenu la date de 400. Comme il constatait qu'auparavant le poète Prudence avait affirmé dans ses vers la procession *ex utroque*, il en concluait que cette doctrine était courante en Espagne à cette époque, et que, par suite, les évêques réunis en 400 avaient bien pu la formuler dans leur profession de foi. Mais Prudence (6) n'emploie pas explicitement le terme *procedens*. Aussi Merkle (7) a-t-il énergiquement maintenu l'attribution de la confession de foi au synode de 447. Dom Morin (8) a abouti à des résultats bien différents. Selon lui, cette profession de foi n'est ni du synode de 400 ni de celui de 447. Loin d'être une règle de foi officielle, elle n'est que l'œuvre privée de Pastor, évêque de Galice en 433. Aussi

(1) *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1747, t. XIV, p. 625.

(2) *Pat. Lat.*, t. LIV, col. 681. M^{sr} Macaire, évêque de Vinnitza et recteur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Petersbourg. *Théologie dogmatique orthodoxe*, trad. franç., Paris, 1860, a prétendu que le *Filioque* avait été interpolé postérieurement dans la règle de foi du concile de Tolède de 447. Cf. Franzelin, *Examen doctrinae Mucarii Bulgakov... de processione Spiritus sancti*, Rome, 1876, p. 81.

(3) *Conciliengeschichte*, 2^e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1875, t. II, p. 78, 306-307. Cf. Denzinger, *Enchiridion*, n. 113; Franzelin, *Tractatus de Deo trino*, 3^e édit., Rome, 1881, p. 511.

(4) *Kirchengeschichte Spaniens*, Ratisbonne, 1861, t. II a, p. 175 sq.

(5) *Der katholische Dichter Aurelius Prudentius Clemens*, Fribourg-en-Brisgau, 1886, p. 366 sq.

(6) *Cathimeron*, iv, 11, 15; vi, 4-8, *Pat. Lat.*, t. LIX, col. 812, 831-832.

(7) *Das Filioque auf dem Tololanum 447*, dans *Theologische Quartalschrift*, Tübingue, 1893, p. 408-429.

(8) *Pastor et Syagrius, deux écrivains perdus du I^{er} siècle*, dans la *Revue bénédictine*, 1893, t. X, p. 385-390.

l'existence du concile plénier de Tolède en 447 peut-elle être légitimement contestée.

M. Karl Künstle, professeur de théologie à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, reprenant et confirmant tous les doutes anciens, vient de démontrer que ce synode n'a pas eu lieu (1). Un évêque contemporain, Hydatius Lemicus (127-168), dans sa Chronique (2), ne parle pas de ce concile. Merkle a cherché, il est vrai, à expliquer cette lacune par le silence que le chroniqueur garde sur d'autres conciles de l'époque. Son silence s'explique par son but, qui n'était pas d'écrire une histoire ecclésiastique universelle et complète. Mais écrivant l'histoire ecclésiastique de l'Espagne, il ne pouvait se taire sur un concile qui aurait eu lieu à Tolède en 447 contre les priscillianistes. Il signale pour cette année un concile de Rome, dont les décrets ont été portés en Espagne par Pervincus, diacre d'Astorga. D'ailleurs, la lettre XV de saint Léon à Turibius d'Astorga, qui ordonne la tenue d'un concile, n'est pas authentique. Elle a été fabriquée par un clerc espagnol après le concile de Braga de 563, dans lequel l'évêque Lucrécius, 120 ans après l'événement, affirmait l'existence d'une règle de foi antipriscillianiste, rédigée à Tolède et envoyée à Balconius, évêque de Braga. Cette affirmation sans valeur aurait incité aussi le compilateur des conciles d'Espagne à attribuer au synode de 400 la profession de foi, rédigée par l'évêque Pastor. Tous les arguments de M. Künstle contre l'existence du concile de 447 ne sont pas sans réplique et sa critique donnait le vertige au P. d'Alès, qui lui a opposé de sérieuses objections (3). Il reste prouvé toutefois que la *regula fidei*, qui était attribuée à ce concile et qui contenait, croyait-on jusqu'ici, la première attestation du *Filioque*, est l'œuvre privée de Pastor, évêque de Galice. La célèbre formule : *a Patre Filioque procedens* serait donc néanmoins de provenance espagnole.

Mais M. Künstle, dont la critique n'est pas exclusivement négative, a montré que le *Libellus in modum symboli* de Pastor n'était pas le témoignage le plus ancien de cette formule. Il a trouvé la procession du Saint-Esprit *a Patre et Filio*

(1) *Antipriscilliana*, Fribourg-en-Brisgau, 1905, p. 39-35.

(2) *Monumenta Germaniæ. Auctores antiquissimi*, Berlin, 1891, t. XI, p. 24.

(3) *Études*, 5 février 1906, p. 107.

attestée par une série de documents espagnols et antipriscillianistes, dont quelques-uns sont antérieurs à la règle de foi de l'évêque de Galice. Nous les signalerons dans l'ordre chronologique de leur publication.

Un des plus anciens est la *Fides Damasi* (I). On y lit : *Credimus... Spiritum sanctum, non genitum neque ingenitum, non creatum neque factum, sed de Patre et Filio procedentem, Patri et Filio coeternum et coequalum et cooperatorem*. Ce document n'a pas encore été étudié à fond. En le comparant avec les autres documents espagnols du v^e siècle, M. Künstle montre très clairement sa portée antipriscillianiste; il leur ressemble pour les idées et pour les expressions. Comme eux, il est d'origine espagnole. Le titre n'est pas faux cependant; il rattache exactement cette profession de foi au pape saint Damase. Non pas sans doute que ce pontife en soit l'auteur; mais il est légitime de penser que le synode de Saragosse de 380 avait envoyé à Rome cette formule, qui condamnait les erreurs de Priscillien. Le pape l'approuva et y ajouta la conclusion : *Hæc lege, hæc retine, huic fidei animam tuam subjuga. A Christo domino et vitam consequeris et præmium*. Elle remonte ainsi à l'intervalle de 380 à 384.

Si on compare la *Fides Damasi* avec les formules damasiennes ou les *Fides Romanorum* I et II, avec la *Fides Phœbadii*, avec le *Libellus fidei ad Theophilum*, qu'on trouve dans le pseudo-Vigile, *De Trinitate*, IX, documents qui sont presque textuellement identiques, on constate qu'elle leur a servi de source à tous. Elle est originale et a un cachet particulier. Les autres documents en dépendent et cherchent à reproduire le même ordre d'idées dans une forme bien plus populaire et à conformer la *Fides Damasi* au symbole des apôtres et à celui de Nicée. Burn et Kattenbusch pensent que l'évêque d'Agen est réellement l'auteur de la *Fides*, qui porte son nom. En 392, Phébadé existait encore, mais était vieux et décrépît. Si, à la fin de sa vie, cet ardent adversaire de l'arianisme avait rédigé une profession de foi, elle aurait été antiarienne. Or la *Fides Phæ-*

(1) Elle a été éditée pour la première fois par Burn. *An Introduction to the Creeds*, Londres, 1898, p. 245, puis par M. Künstle lui-même, *Eine Bibliothek de Symbole*, Mayence, 1900, p. 10, et *Antipriscilliana*, p. 47-49. Le codex *Augiensis* XVIII l'intitule : *Fides beati Hieronymi presbyteri*.

baalii est antipriscillienne. L'auteur en est donc plutôt un antipriscillien. Quoique apparentés à la *Fides Damasi*, ces derniers documents n'ont pas reproduit les mots relatifs à la procession du Saint-Esprit *ex utroque*, bien qu'ils en expriment la doctrine. Il en est de même encore de la profession de foi du moine espagnol Bachiarius, du commencement du v^e siècle, et de celle qui est attribuée à Pélage et qui dépend de la précédente. Bien que favorables à la procession *ex utroque*, elles ne contiennent pas le *Filioque*. La consubstantialité du Saint-Esprit avec le Père et le Fils est encore affirmée dans une règle de foi, attribuée à saint Lucifer (1); son auteur est inconnu, mais il est un adversaire des priscillianistes. Elle a été utilisée par Faustina (2).

En suivant l'ordre chronologique établi par M. Künstle, il faut placer ici le symbole *Quicumque*, attribué à saint Athanase et connu sous le nom d'*Athanasianum*. C'est un des résultats les plus curieux de l'ouvrage du professeur de Fribourg-en-Brisgau que la fixation du caractère et de la date de ce symbole. Le *Quicumque* n'a pu être rédigé du vi^e au ix^e siècle, car il ne supporte pas la comparaison avec les symboles de cette époque. Ses commentaires sont postérieurs au vi^e siècle; quelques-uns proviennent d'un milieu espagnol ou ne contiennent aucune trace de théologie carolingienne; trois peuvent bien être l'œuvre de théologiens du viii^e siècle, mais ce sont des remaniements de travaux antérieurs. Tous semblent être de l'école de saint Isidore de Séville, car ils sont remplis d'explications étymologiques. Ils supposent l'emploi liturgique du *Quicumque*, emploi qui a commencé au viii^e siècle. La plupart sont espagnols, et tous apparentés à des espagnols. D'autre part, le prétendu symbole de saint Athanase ressemble aux documents antipriscillianistes; il est lui-même une *Expositio fidei* antipriscillianiste, et notamment il insiste sur la distinction des personnes de la sainte Trinité par opposition à l'unionisme. Or il enseigne explicitement la procession du Saint-Esprit *a Patre et Filio*. Enfin il se place nécessairement entre la *Fides Damasi*, qu'il a connue et qui est de la fin du iv^e siècle, et la profession de foi attribuée

(1) *Pat. Lat.*, t. XIII, col. 1019.

(2) *Fides Theodosio imperatori oblata*, *ibid.*, col. 79-80, et col. 1050.

au IV^e concile de Tolède (633), mais qui est du v^e siècle et qui emprunte textuellement des phrases au *Quicumque*.

Cette dernière profession de foi (1) ne peut pas être considérée comme l'œuvre originale du IV^e concile de Tolède, tenu en 633; le priscillianisme qu'elle combat n'existait plus officiellement depuis 563. Ce concile a reproduit une formule antérieure que M. Künstle date de l'an 400. Elle dépend, en effet, de la *Fides Damasi* dans sa teneur primitive, et non pas dans la forme retouchée, dont s'est servi l'auteur de la *Fides Phœbadii*. Sa brièveté la rattache, d'ailleurs, aux plus anciens symboles espagnols. Elle a fait des emprunts textuels à l'*Athanasianum*, et elle professe explicitement la procession du Saint-Esprit *ex Patre et Filio*.

Le *Toletanum VI* (638) est aussi emprunté à une source antérieure. Les raisons de l'affirmer sont les mêmes que pour le synode de 633; mais il n'est pas possible de fixer la date de cette source. Originellement, ce n'était pas une pièce officielle; comme le *Quicumque*, c'était un *Sermo fidei* d'un théologien espagnol inconnu du v^e siècle. L'auteur a connu encore la *Fides Damasi*, et il professe la procession *ex utroque*.

Une partie de son texte a passé dans le *Toletanum XI* (675) (2). Quiricius, métropolitain de Tolède, ou l'auteur de l'introduction, l'a remarqué. Mais un concile de la fin du vii^e siècle ne peut être, pour la Trinité et la christologie, aussi anti-priscillianiste que l'est cette profession de foi. A cette époque de décadence, on n'était plus capable de rédiger une si belle formule. La profession de foi n'est donc pas de ce concile qui du reste, d'après ses actes, n'a pris que des décisions disciplinaires sans importance. C'est plutôt une *Expositio fidei* d'un théologien espagnol du v^e siècle qui a été adoptée par le concile de 675 et qui est ainsi devenue officielle. Elle expose longuement la procession du Saint-Esprit *ex utroque*.

D'autres professions de foi, antipriscillianistes et espagnoles, du v^e siècle, expriment formellement la croyance à la procession du Saint-Esprit. Nous nous contenterons de les signaler. La

(1) Hahn, *Bibliothek*, p. 235.

(2) Mansi, t. XI, col. 132; Hahn, p. 212; Denzinger, document XXVI, n. 222 sq.

formule éditée par Jacobi (1) et reportée par lui à la seconde moitié du vi^e siècle et peut-être au ix^e siècle, n'est certainement pas du ix^e siècle; elle appartient plutôt à la théologie espagnole et antipriscillianiste du v^e siècle. L'*Expositio fidei catholicae*, qu'on date du v^e ou du vi^e siècle (2), est, elle aussi, antipriscillianiste et espagnole. Dom Morin a signalé les ressemblances d'expressions qu'elle présente avec le *Liber fidei de sancta Trinitate* (4) du juif converti Isaac et a rapporté que dom Amelli attribue cette *Expositio fidei* au juif lui-même. Mais M. Künstle considère ce *Liber* comme un écrit antipriscillien concordant avec les *Regulæ definitionum* de Syagrius, évêque espagnol, dont il va être question. Bien que l'accord entre le *Liber* et l'*Expositio fidei* soit plus considérable que ne le disait dom Morin, Isaac n'est pas l'auteur de l'*Expositio*. Elle cite, en effet, le verset des trois témoins célestes qu'Isaac ne connaît pas. Quant à leur ressemblance, elle s'expliquerait par ce fait qu'Isaac, retourné à la synagogue, fut banni en Espagne, sa patrie vraisemblablement, et qu'il avait composé son *Liber* en Espagne avant de partir pour Rome. Or il exprime très nettement comme l'*Expositio*, la procession du Saint-Esprit *ex Patre et Filio*. La profession de foi du pseudo-Gennade (5), qui est rédigée d'après les *Dogmata ecclesiastica* de Gennade, est apparentée aux formules espagnoles; elle reproduit les mêmes idées que les anciens symboles de l'Espagne et son auteur est un théologien de l'Espagne ou du sud de la Gaule qui vivait dans la seconde moitié du v^e siècle. Il dit que le Saint-Esprit procède *ex Patre et Filio æqualiter*. L'adoptianisme qu'il vise est celui des Bonosiens de la fin du iv^e siècle. La profession de foi, rédigée par les évêques africains sous la domination des Vandales en 484 (6), rentre dans le même ordre d'idées. Elle a des rap-

(1) *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. VI, p. 282 sq.; Hahn, *Bibliothek*, p. 319; Kattenbusch, *Das apostolische Symbol*, Leipzig, 1897, t. II, p. 182-183.

(2) Caspari, *Kirchenhistorische Anekdota*, Christiania, 1896, t. I, p. 301-308; Hahn, p. 331.

(3) *L'Ambrosiaster et le juif converti Isaac contemporain du pape Damase*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1899, t. IV, p. 100-101.

(4) *Pal. Gr.*, t. XXXIII, col. 1511-1516.

(5) Caspari, *op. cit.*, t. I, p. 301-304; Jungmann, *Questiones Gennadianæ*, Leipzig, 1880, p. 23-25; Hahn, p. 353-355; Burn, *The Athanasian Creed*, Cambridge, 1896, p. 64-65; Kattenbusch, *op. cit.*, t. II, p. 130.

(6) Mansi, *Concil.*, t. VII, col. 1143 sq.; Hahn, p. 218; Franzelin, *op. cit.*, p. 510-511.

ports avec le *Quicumque* et les symboles de Tolède, bien qu'elle soit écrite dans le latin d'Afrique. Son auteur est peut-être Vigile de Tapse qui avait été exilé en Espagne et qui avait connu la théologie espagnole. Elle croit à la procession du Saint-Esprit *ex Patre et Filio*. La profession de foi de saint Grégoire le Grand (1), qui n'est pas authentique, est, elle aussi, un document antipriscillianiste et espagnol. Il n'est pas étonnant dès lors qu'elle enseigne la procession du Saint-Esprit *de Patre et Filio*. Si on admet les conclusions de M. Künstle, il faudrait placer ici l'*Epistola* XV de saint Léon (2), qui serait l'œuvre d'un théologien espagnol de la fin du VI^e siècle.

Un dernier témoignage espagnol du V^e siècle, au moins indirect, en faveur de la procession du Saint-Esprit, nous est fourni par les *Regulæ definitionum* de Syagrius, éditées pour la première fois en leur entier. Dom Morin (3) avait démontré que cet évêque espagnol, dont parle Gennade (4), était l'auteur de ces *Regulæ*, dont le cardinal Mai avait publié un fragment (5). M. Künstle, de son côté, a prouvé que cet écrit a un caractère antipriscillianiste très marqué et qu'il convient bien à un auteur espagnol du milieu du V^e siècle. Syagrius expose longuement la distinction des personnes divines et leur consubstantialité. Il n'a pas, il est vrai, la formule : *a Patre et Filio procedens*, et il ne parle explicitement que de la procession *ex Patre*; mais il expose équivalamment la doctrine de la procession *ex utroque*.

Notons enfin que les *Sententiæ defloratæ de diversis causis*, que Schmitz a publiées d'après un manuscrit du IX^e siècle (6), distinguent le Saint-Esprit du Père et du Fils en ces termes : *Spiritus sanctus nec natus nec factus, sed ex Patre Filioque procedens est*. Elles sont du VII^e ou VIII^e siècle. Le manuscrit qui

(1) *Pat. Lat.*, t. LXXVII, col. 1327.

(2) *Pat. Lat.*, t. LIV, col. 681. Voir *ibid.*, col. 1323 sq., les notes de Quesnell, complétées par les frères Ballerini, et t. LV, col. 1036 sq., celles du P. Cacciari. Cf. Benzinger, document XIV, n. 98. Cependant M. Künstle reconnaît que saint Léon professe la procession du Saint-Esprit *ex utroque* dans ses deux sermons sur la Pentecôte. *Pat. Lat.*, t. LIV, col. 100-111.

(3) *Pastor et Syagrius, deux écrivains perdus du V^e siècle*, dans la *Revue bénédictine*, 1893, t. X, p. 390-391.

(4) *De viris illustribus*, c. LXV. *Pat. Lat.*, t. LVIII, col. 1098.

(5) *Scriptorum veterum nova collectio*, t. III, p. 249-251.

(6) *Miscellanea Tirioniana*, Leipzig, 1896, p. 30.

les contient vient d'un couvent franc du sud de la Gaule. L'auteur s'est servi de saint Isidore de Séville; sa doctrine est apparentée au *Toletanum VI* et aux autres symboles espagnols. Il est lui-même ou de l'Espagne ou du sud de la Gaule, et il reproduit des formules antérieures ayant eu cours dans le milieu où il vivait.

Tous ces documents espagnols, qui affirment expressément la procession du Saint-Esprit *ex Patre et Filio*, confirment certainement la provenance espagnole de cette formule célèbre (1). Si les conclusions de M. Künstle sont fondées, elles en reportent même l'origine du milieu du v^e siècle à la fin du iv^e. Cet intéressant résultat méritait d'être signalé.

E. MANGENOT.

II

NOTE SUR DE NOUVEAUX FRAGMENTS DU PASTEUR D'HERMAS

Depuis la publication dans le dernier numéro de la *Revue de l'Orient chrétien* de deux feuillets coptes du PASTEUR d'HERMAS, nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les collections de la Bibliothèque nationale cinq autres fragments du même manuscrit.

De la version sahidique de cette œuvre, nous connaissons donc aujourd'hui :

1) *Mand.* XII, 3, ⁴-4, ⁴. $\overline{\text{HE-III}}$ (56-57), partie supérieure d'un feuillet, cotée 129 dans le volume 130³. Sur ce fragment on lit : 171. *Exhortation à des moines*. Le catalogue manuscrit porte : fol. 130. *fragment de 16 lignes, paginé* $\overline{\text{HE-III}}$. 17+13+13+17 lignes. Chaque colonne contenait 31 lignes.

2) *Sim.* II, ⁷-III, ³. $\overline{\text{XII-XO}}$ (68-69), publié dans la *Revue de l'Orient chrétien*; coté 120 dans le volume 130³. Sur le feuillet on lit : 121. *Paraboles*. Le catalogue le décrit : fol. 121. *Para-*

(1) Voir encore la profession de foi du XVI^e concile de Tolède (693), Denzinger, n. 212.